

CHAMBRE DES COMMUNES

Le lundi 2 avril 1990

La séance est ouverte à 13 heures.

Prière

INITIATIVES PARLEMENTAIRES — MOTIONS

[Traduction]

L'HYGIÈNE ET LA SÉCURITÉ AU TRAVAIL

LE FINANCEMENT

La Chambre reprend l'étude, interrompue le 19 mars dernier, de la motion de M. Keyes:

Que, de l'avis de la Chambre, le gouvernement devrait envisager l'opportunité de rétablir le financement consenti au Centre canadien d'hygiène et de sécurité au travail.

Mme Dorothy Dobbie (secrétaire parlementaire du ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien): Monsieur le Président, je participe aujourd'hui à ce débat parce que je crois que le gouvernement a raison de freiner nos dépenses pour réduire le déficit national. Il a besoin de la collaboration de tous les Canadiens pour réussir cette entreprise d'une importance capitale.

L'idée de faire payer des frais symboliques pour l'information échangée n'est pas nouvelle. C'est une pratique qui existe depuis une éternité dans divers ministères et organismes. Il n'y a rien d'inhabituel à ce qu'un ministère fasse payer les services rendus par un autre ministère.

Par exemple, le coût de publication des débats de la Chambre dans le *hansard*, des projets de loi, de la *Gazette du Canada* et d'autres publications du gouvernement est récupéré en faisant payer les usagers.

Donc, les renseignements produits par le Centre canadien d'hygiène et de sécurité au travail sont incontestablement précieux, indispensables même à l'ensemble du Canada, et nettement recherchés des autres pays. Il est incontestable qu'il existe une demande pour ces rensei-

gnements, et c'était pourquoi nous avons ce débat à la Chambre.

Nous reconnaissons que les renseignements relatifs à l'hygiène et à la sécurité au travail sont précieux pour tous les coassociés et pour leurs mandants, qu'il s'agisse de particuliers et de syndicats préoccupés par les risques professionnels ou d'employeurs qui veulent se documenter sur des produits chimiques toxiques, ou encore de gouvernements et d'organismes de normalisation qui établissent ou qui interprètent les lois, ou enfin de tiers désireux de se renseigner au sujet des polluants de l'environnement par exemple.

L'établissement, la présentation et la diffusion de ces renseignements coûtent de l'argent, c'est là un fait inéluctable. Mais jusqu'ici, ces frais étaient principalement à la charge d'un seul des partenaires. Cette charge est à la fois très lourde et injustement partagée. Donc, si tous les autres partenaires désirent poursuivre la diffusion de ces renseignements aux Canadiens, il importe qu'ils prennent le temps et la peine de mettre au point les modalités d'une participation qui rende la situation plus équitable.

Le gouvernement cherche à établir une association positive entre le salariat, les entreprises et l'État. Cette démarche va prendre une importance croissante à notre avis, au fur et à mesure que les Canadiens vont chercher à suivre l'évolution rapide de la situation économique et sociale qui se produit au pays et à l'étranger.

Dans notre travail d'élaboration des politiques et de développement économique, nous ne perdons aucune occasion de promouvoir et de faciliter un partenariat actif et dynamique entre les syndicats, les entreprises et les gouvernements. Ensemble dans ce partenariat, nous devons relever les défis économiques et sociaux que nous partageons. Toutefois, le partage des responsabilités va de pair avec un processus décisionnel coopératif sur les questions d'intérêt national.

Depuis sa création en 1978, le Centre canadien d'hygiène et de sécurité au travail a reçu l'appui financier nécessaire pour commencer ses activités et pour mettre au point divers services d'information très utiles sur des questions liées à l'hygiène et à la sécurité au travail. Le